Bâtir la confiance des entrepreneurs du Canada

Les entrepreneurs doivent composer avec des risques de plus en plus complexes.

Qu'il s'agisse des risques environnementaux, de la responsabilité des chantiers, des obligations contractuelles ou des nouvelles exigences réglementaires, les entrepreneurs d'aujourd'hui ont besoin d'une protection qui va au-delà d'une solution d'assurance standard.

L'équipe Entrepreneurs et métiers spécialisés de Markel allie une solide expertise en construction, une souscription spécialisée et des protections d'assurance complètes conçues expressément pour les entrepreneurs, les gens de métier et les entreprises du secteur de la construction.

Qu'il s'agisse d'accompagner un entrepreneur de métier spécialisé de la région ou une grande entreprise d'infrastructures, nous collaborons étroitement avec les courtiers pour offrir une souscription réactive, une protection étendue et un partenariat à long terme.

Pourquoi choisir Markel?

- Une équipe de spécialistes en souscription pour les entrepreneurs et les métiers spécialisés
- Une expertise de premier plan en assurance de la responsabilité civile des entrepreneurs en matière de pollution
- Des solutions souples en assurance responsabilité civile des entreprises, en assurance des biens et en assurance responsabilité civile excédentaire
- Une capacité de souscription à l'échelle nationale
- Une prise de décision rapide et des partenariats avec des courtiers
- Une capacité à assurer les risques complexes et difficiles à placer
- Un intérêt marqué pour les activités du secteur de la construction



Qui nous assurons

Markel s'adresse à un large éventail d'entrepreneurs, de gens de métiers spécialisés et de fournisseurs de services de construction.

Catégories ciblées

- Entrepreneurs généraux commerciaux
- Entrepreneurs en travaux routiers et en pavage
- Entrepreneurs en excavation et nivellement
- Entrepreneurs en réseaux d'égouts et d'aqueducs
- Entrepreneurs en service public
- Entrepreneurs en démolition
- Entrepreneurs en électricité
- Entrepreneurs en béton et en maçonnerie
- Entrepreneurs en montage de structures d'acier
- Entrepreneurs en assainissement de l'environnement
- Activités de location d'équipement
- Entrepreneurs en soudure
- Entrepreneurs en pulvérisation
- Entrepreneurs en assainissement de l'environnement

Catégories ciblées de manière sélective

Sous réserve d'un examen de souscription supplémentaire :

- Métiers liés à la structure
- Entrepreneurs en chauffage, ventilation et climatisation (CVC) et en mécanique du bâtiment
- Entrepreneurs en toiture ou couverture (à l'exclusion des travaux à chaud)
- Entrepreneurs en plomberie
- Entrepreneurs en imperméabilisation
- Entrepreneurs en déneigement (à l'extérieur de l'Ontario)

Exclus de l'appétit

- Secteur pétrolier et gazier
- Aéroports et exploitation d'aéronefs
- Secteur ferroviaire
- Secteur minier
- Livraison de mazout de chauffage résidentiel
- Entrepreneurs en chauffage, ventilation et climatisation (CVC) dont les activités comportent des risques liés au mazout de chauffage résidentiel

Solutions d'assurance complètes

Responsabilité civile générale des entreprises

- **Montants pouvant atteindre 10 M$, avec une protection adaptée aux risques propres à la construction.**

Garanties supplémentaires de la responsabilité civile générale des entreprises

Conçues pour les risques liés à la construction

Les garanties supplémentaires offertes comprennent les suivantes :

- Pollution soudaine et accidentelle
- Extensions de garantie de la responsabilité professionnelle (erreurs et omissions)
- Champignons, moisissures et spores
- Frais de lutte contre les feux de forêt
- Responsabilité civile liée au crochet
- Garantie démolition et retrait
- Reprise des travaux de l'entrepreneur

Les montants offerts varient selon la garantie.

Responsabilité civile des entrepreneurs en matière de pollution

Montants offerts jusqu'à concurrence de 25 M$. Conçue pour répondre aux responsabilités environnementales découlant des activités d'entrepreneur, des risques liés au transport et des travaux terminés.

Responsabilité civile complémentaire (Umbrella) et excédentaire

Capacité pouvant atteindre 25 M$ pour les risques liés à la construction de plus grande envergure et les programmes de responsabilité complexes.

Le montant maximal combiné pour la RC des entreprises, l'assurance complémentaire (Umbrella) et l'assurance excédentaire est de 25 M$.

Solutions pour les biens

Capacité pouvant atteindre 30 M$, comprenant les éléments suivants :

- Bâtiments
- Contenu
- Pertes d'exploitation
- Équipement d'entrepreneurs
- Assurance flottante des installations
- Assurance flottante des outils
- Assurances risques divers

Garantie cyberrisques

Montants offerts jusqu'à concurrence de 150 000 $.

Garantie des frais juridiques

Solution complète d'assistance juridique offrant un soutien en cas de litiges contractuels, des conseils juridiques et des services de soutien en matière d'emploi par l'entremise d'ARAG.

Pourquoi l'assurance responsabilité civile en matière de pollution est-elle importante?

Les risques environnementaux sont de plus en plus présents dans les activités de construction. Même les travaux courants peuvent engendrer des risques de responsabilité en matière de pollution, notamment :

- Activités d'excavation
- Perturbation du sol contaminé
- Rejets de carburant et de lubrifiants
- Projets d'installation de services publics
- Activités de démolition
- Travaux d'assainissement de l'environnement
- Transport de matières résiduelles
- Moisissures et contamination de l'environnement

Bon nombre d'entrepreneurs croient à tort que ces risques sont entièrement couverts par une police de responsabilité civile générale des entreprises standard.

L'avantage Markel

Notre solution Responsabilité civile des entrepreneurs en matière de pollution peut aider à protéger les entrepreneurs contre les éléments suivants :

- Dommages corporels causés à des tiers
- Dommage matériel
- Frais de dépollution
- Risques de pollution liée au transport
- Risques liés aux lieux d'élimination n'appartenant pas à l'assuré
- Frais d'intervention en cas d'urgence
- Réclamations pour pollution liée aux travaux terminés

Accès à des services à valeur ajoutée :

- Services de ligne d'assistance juridique
- Soutien à l'examen de contrats
- Assistance en matière de ressources humaines
- Centre documentaire juridique
- Conseils en matière de gestion des risques

Offerts dans le cadre de notre partenariat avec ARAG en matière de frais juridiques.

Our Team

Alisha Everett
Vice-présidente adjointe, Entrepreneurs, métiers spécialisés et services de construction
416 601-3230 | alisha.everett@markel.com

Nicholas Doy
Directeur, Entrepreneurs, métiers spécialisés et services de construction Services
416 601-3234 | nicholas.doy@markel.com

Leandro Echavez
Souscripteur principal, Entrepreneurs et métiers spécialisés
604 697-2254 | leandro.echavez@markel.com

Erik Oestreicher
Souscripteur principal, Entrepreneurs et métiers spécialisés
416 693-3666 | erik.oestreicher@markel.com

Nawal Tahri
Souscriptrice principale, Entrepreneurs et métiers spécialisés
514 758-8348 | nawal.tahri@markel.com

Christopher Lyons
Souscripteur, Entrepreneurs et métiers spécialisés
604 697-2256 | christopher.lyons@markel.com

Rachel Katz
Souscriptrice, Entrepreneurs et métiers spécialisés
416 601-2469 | rachel.katz@markel.com

Andrew Poulton
Vice-président, Secteurs
416 601-2464 | andrew.poulton@markel.com